



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Jeudi 21 Mai 2026

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
13 Mai 2026	40	40	31	2	33	9

Délibération N° 2026 – 35

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mai, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni dans la salle Aliès de Pollestres, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES CARBONNET Marion _ DE NOELL MARCHESAN Isabelle _ POLATO Myriam.
MS. CORDERO Alain _ CRETON Michel _ DELCLOS Jordi _ FOUR Jean-Louis _ FORT Max _ LOPEZ Philippe _ MODICA Marc _ MORICONI Jean-Charles _ PARE Patrice _ REGNIER Jean-François _ TORRENS Jean-Claude.
CC Sud Roussillon : MME DARDENNE Myriam _ DESTAVILLE Marie-Ange _ TORRES Sylvie.
MS. DEL POSO Thierry _ MAGDALOU Jean-André _ MANAS Christophe _ THIBAUT Jean-Jacques _ TOIX Laurent
CC Aspres : MMES LESNÉ Maya _ TALABERE Isabelle.
MS. BASSAGET Jean-Marc _ BOCKTAEELS Germain _ CAMSOULINES Hervé _ DE MAURY Loïc _ LEMAIGRE Philippe.
CC ACVI : MS. AYBAR Patrice _ ORTAL Pierre.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. DUGOR SUCH Sandrine _ IRLLES Jacqueline _ MAILLOCHAUD Alexandra.
M. Max TIBAC.
CC Sud Roussillon : MME. LAURENT Catherine.
MS. TORRES Jean-Louis.
CC Aspres : MS. AMOROS Michel _ MELGAR Antoine.
CC ACVI : MS. FORTEL Steve.

Avaient donné procuration :

PMM CU : MME Alexandra MAILLOCHAUD à Jean-Claude TORRENS.
CC ACVI : M. Steve FORTEL à AYBAR Patrice.

Assistaient également à la séance :

MMES : BARETT Fabienne _ BOISRAME Morgane _ BOSSOREIL Sandrine _ PAGANO Manuëla _ PERRÉE Isabelle _ PLAGNES Christelle _ TEBALCINI Lionel _ VERGNES Lorie.
MS. BRETEAU Philippe _ CREN Dominique _ FANTIN Gilbert _ JORDA Edmond _ MIVIÈRE Roland _ SAQUER Jean-Marie _ STEFAN Robert.

A été élu secrétaire de séance :

M. FORT Max.

Fixation de l'indemnité des élus

Dossier présenté par Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président

Le comité syndical,

Vu l'article L 5212-27 du CGCT relatif à la fusion des syndicats de communes et des syndicats mixtes,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2013353-0011 du 19 décembre 2013 portant fusion des syndicats mixtes du bassin versant du Réart et de l'Agouille de la Mar et de ses affluents,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2013353-0011 du 19 décembre 2013 portant création du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2018289-0001 du 16 octobre 2018 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet / Saint-Nazaire,

Vu les articles L 5711-1 - L. 5211-12 / R.5212-1-1 du CGCT et suivants,

Vu les articles L 5211-12 / R 5212-1 du CGCT et suivants,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L.5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code.

Considérant que le syndicat a une population comprise dans le bassin versant supérieure à 100 000 habitants,

Considérant que les indemnités sont votées par les conseils syndicaux dans la limite des taux maximum fixés par la loi en fonction de la population assimilée, à savoir :

- Président : 35,44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Vice-président : 17,72% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

CONSIDERANT que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints à ne pas dépasser s'élève à 212,64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Monsieur le Président, compte tenu des capacités financières du syndicat,

- 1) Propose d'arrêter les taux alloués comme suit :
 - Président : 30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
 - Vice-président : 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 2) Propose que l'entrée en vigueur du versement des indemnités de fonction soit fixée au 22 mai 2026.
- 3) D'inscrire les crédits nécessaires au budget de fonctionnement du SMBVR.

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

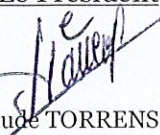
- **Décide** d'allouer les indemnités suivantes au Président et aux Vice-présidents :
 - o **Président** 30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
 - o **Vice-présidents** 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- **Déclare** que les sommes sont inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2026.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.
- **DIT** qu'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil syndical est annexé à la présente délibération.

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
19 JUIN 2026
COURRIER

Le Président

Jean-Claude TORRENS

SMBVR
Le Président
SMBVR

ANNEXE : tableau récapitulatif des indemnités des élus du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet / Saint-Nazaire à compter du 22 mai 2026

<u>Nom – Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Taux retenu</u> <u>%</u>	<u>Indemnités mensuelles</u> <u>versées</u>
Jean-Claude TORRENS	Président	30	1 233.16 €
Jean-Marc BASSAGET	1er Vice-Président	15	616.58 €
Jean-André MAGDALOU	2e Vice-Président	15	616.58 €
Jordi DELCLOS	3e Vice-Président	15	616.58 €
Jean-Charles MORICONI	4e Vice-Président	15	616.58 €
Jean-Jacques THIBAUT	5e Vice-Président	15	616.58 €
Thierry DEL POSO	6e Vice-Président	15	616.58 €
Alexandra MAILLOCHAUD	7e Vice-Président	15	616.58 €
Christophe MANAS	8e Vice-Président	15	616.58 €
Maya LESNÉ	9e Vice-Président	15	616.58 €
Patrice AYBAR	10e Vice-Président	15	616.58 €

